

MARCHES PUBLICS
Article 41 du CCAG « Travaux »

LIASSE POUR RECEPTION SANS RESERVE NI REFACTION

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE7

Maître d'ouvrage : (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Titulaire (entrepreneur):

Objet du marché :

Réception de l'ouvrage

Réception partielle concernant :

B. Procès-verbal des opérations préalables, et proposition

EXE7

Je soussigné, maître d'œuvre, (Nom, prénom)

- en présence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;
 en présence de M....., ayant reçu délégation du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;
 en l'absence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM, dûment avisé par mes soins ;
 en présence de l'entrepreneur dûment convoqué ;
 en l'absence de l'entrepreneur dûment convoqué.

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate :

- que les épreuves éventuellement prévues au cahier des clauses administratives particulières sont concluantes,
- que les travaux et prestations prévus au marché ont été exécutés et sont conformes aux spécifications du marché,
- que les installations de chantier ont été repliées et les terrains et lieux remis en état.

En conséquence, je propose donc de prononcer la réception avec effet à compter du

Dressé le

Accepté le

Le maître d'œuvre (signature)

L'entrepreneur (signature)

C. Décision de la personne responsable du marché (PRM)

EXE7

Sur le vu du procès-verbal et de la proposition du maître-d'oeuvre,

je décide de prononcer la réception sans réserve avec effet à compter du

A , le

Signature

(de la personne responsable du marché ou du représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché)

Mode d'emploi

Après avoir rempli le cadre A, et recueilli l'acceptation de l'entrepreneur, le maître d'oeuvre peut signer sa proposition au cadre B. Il conserve l'exemplaire n°1, remet à l'entrepreneur l'exemplaire n°2, et adresse à la personne responsable du marché les 3 exemplaires restants. La personne responsable du marché, peut alors signer le cadre C correspondant à sa décision de réception. Elle conserve l'exemplaire n°3, adresse l'exemplaire n°4 au maître d'oeuvre et notifie l'exemplaire n°5 à l'entrepreneur. Cette liasse n'est utilisable que pour les réceptions sans réserve ni réfaction. Elle remplace alors, à elle seule, les imprimés EXE 8 à EXE 12.

Date de mise à jour : 07/11/2002

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »